



Mairie d'Ennery

Informé pour mieux réagir



Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M



Prévenir pour mieux réagir



Chères annericiennes, chers annericiens,

La sécurité des habitants de notre commune est une préoccupation importante de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements graves. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Comme la sécurité est l'affaire de tous, je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver soigneusement.

En amont de ce document d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont le but est d'organiser les secours en cas d'évènement grave. Elle a également signé une convention avec la protection civile pour l'épauler.

Je vous souhaite une lecture attentive, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

*Le Maire
Matthieu LAURENT*

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement d'origine incertaine, naturelle ou humaine, dont les effets négatifs sont considérables et dont la réalisation est souvent, mais pas toujours, faiblement probable.

Les différents risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances peut être regroupé en 4 grandes familles. Suivant la nature de l'aléas.

Risques naturels : inondation, avalanche, feux de forêt, cyclone, éruption volcanique, mouvements de terrain, séisme, tempête, tornade

Risques technologiques : explosion, dégageement toxique, accident biologique, accident nucléaire

Risques de transports de matières dangereuses : par circulation routière, voies ferrées, canalisations . . .

Risques sanitaires et infectieux : canicule, Covid 19 . . .

Quels sont les critères définissant un risque majeur,

une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;

une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux attentats ou aux mouvements sociaux non traités dans ce dossier.

La société comme l'individu doivent s'organiser pour y faire face.

Identifiés et évalués pour chaque département, les risques naturels et technologiques sont variables en fonction de nombreux critères géographiques, économiques, industriels et historiques.

Il est possible d'en savoir plus en consultant le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

<https://www.gouvernement.fr/risques/val-d-oise>

Les principaux risques sur la commune d'ENNERY

RISQUE DE SEISMES : le département du Val d'Oise n'est pas concerné par le risque sismique.

Le Val d'Oise est en zone 1, c'est-à-dire zone de sismicité très faible.

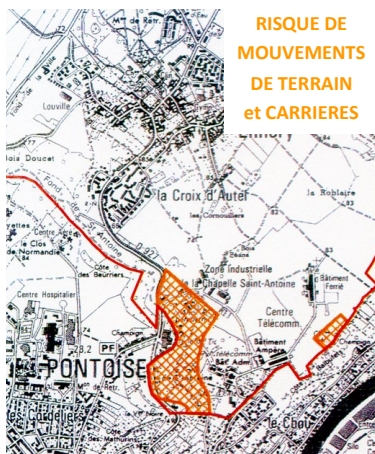
RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN :

une partie de la commune des fonds de Saint Antoine peut être concernée par ce risque.

Nous sommes également concernés par le risque d'effondrement d'anciennes carrières.

La meilleure prévention est d'être vigilant.

En cas d'évènement, évacuer au plus vite les lieux et les bâtiments. Ne revenez pas sur vos pas. Informez les autorités.



RISQUE DE FEUX DE FORET : une partie du territoire communal est boisé. Le risque de feux de forêt dans la commune est faible mais existant. Les habitations situées à proximité de la forêt sont potentiellement concernées.

Quels réflexes avoir en cas de feu ?

Vous êtes témoin d'un départ de feu.

Localiser le feu **sans vous mettre en danger**.

- Alerter les secours en appelant :
 - le **112** (appel d'urgence européen),
 - le **18** (pompiers),
 - le **114** (pour les personnes sourdes et malentendantes).
- S'éloigner du feu, se mettre du linge (humide si possible) sur le nez et la bouche pour se protéger de la fumée avant d'aider les autres à faire de même.
- Rester informé de la situation.
- Suivre les instructions données par les secours.

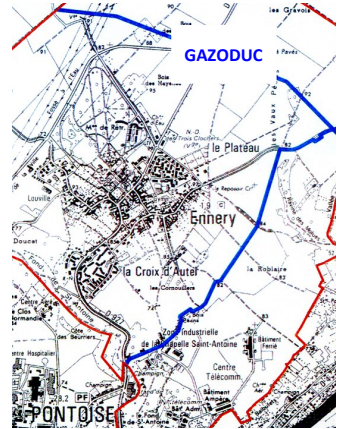
Les principaux risques sur la commune d'ENNERY

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

La commune d'Ennery est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par route (accident d'un camion-citerne par exemple) et la présence d'un gazoduc.

Que faire :

- Entrer dans le bâtiment le plus proche.
- Respecter les consignes de sécurité.
- Ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. L'école s'occupe d'eux.
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.
- Rester à l'écoute des consignes diffusées par les autorités sur les médias.



RISQUE TECHNOLOGIQUE :

La commune possède une importante zone d'activité mais elle ne présente pas de risques particuliers.

Cependant la zone d'activité de Saint Ouen l'Aumône proche d'Ennery a plusieurs entreprises classées CEVESO.

Que faire :

- Entrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations et s'en éloigner.
- Respecter les consignes de sécurité.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. L'école s'occupe d'eux.
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.
- Rester à l'écoute des consignes diffusées par les autorités sur les médias.



Les principaux risques sur la commune d'ENNERY

RISQUE METEOROLOGIQUE :

Vents violents, orages et pluies intenses, chutes de neige et verglas, canicule, . . . sont des phénomènes météorologiques qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal.

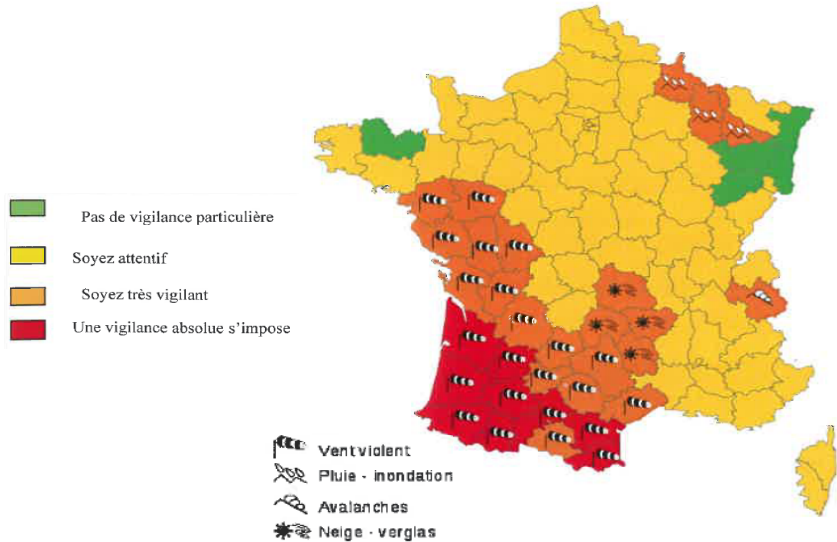
Météo France émet des bulletins météo dans lesquels on trouve des cartes de vigilances qui donnent pour une durée de 24h les dangers météorologiques pour chaque département.

| <i>Si votre département est en orange</i> | <i>Si votre département est en rouge</i> |
|---|--|
| Vent fort | |
| <i>Risque de chutes de branches et d'objets divers. Risques d'obstacles sur les voies de circulation Rangez ou tirez les objets susceptibles d'être emportés Limitez vos déplacements</i> | <i>Risque de chute d'arbres, d'objets divers, Voies impraticables Evitez les déplacements</i> |
| Fortes Précipitations | |
| <i>Visibilité réduite Risque d'inondation Limitez vos déplacements Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur routes inondées</i> | <i>Visibilité réduite Risque d'inondations importantes Evitez les déplacements Ne traverser pas une route inondée ni à pied ni en voiture</i> |
| Orages | |
| <i>Evitez l'utilisation du téléphone Et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Limitez vos déplacements</i> | <i>Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Evitez les déplacements</i> |
| Neige / Verglas | |
| <i>Routes difficiles et trottoirs glissants Préparez votre déplacement et votre itinéraire Renseignez-vous auprès du centre régional d'informations routière</i> | <i>Routes impraticables et trottoirs glissants Evitez les déplacements Renseignez vous auprès du centre d'information régional et de coordination routière</i> |

RISQUE METEOROLOGIQUE :

Que faire :

- Se déplacer le moins possible.
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.
- Rester à l'écoute des consignes diffusées par les autorités sur les médias.



RISQUE SANITAIRE : un risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations, nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

La prise en compte de ce type de risques repose sur un dispositif de veille, d'alerte et de gestion.

ALERTE CANICULE

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Ne pas boire d'alcool

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Éviter les efforts physiques

EN CAS DE MALAISE APPELER LE 15

Le Plan Communal de Sauvegarde

Depuis 2013 la commune c'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan récence et organise les moyens dont dispose la commune (personne, matériel, lieux d'hébergement) pour mettre en œuvre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection de la population en cas de survenue d'un évènement majeur. Il est complémentaire au plan départemental ORSEC (Organisation.de la Réponse de SEcurité Civile).

En cas de crise, un poste de commandement de crise (Plan Communal de Sauvegarde) sera ouvert à la Mairie pour coordonner les actions des services de la Mairie sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens.

Le standard de la Mairie, 01 34 41 61 30 en lien avec le PC de crise répond aux demandes de la population.

En cas de nécessité, les demandes d'aide ou d'intervention seront acheminées vers les différents services de la commune ou vers les partenaires extérieurs (pompiers, SAMU, gendarmerie, police . . .). Dans tous les cas, il est important de rester à l'écoute des consignes des autorités.

En cas de déclenchement d'une sirène du code national d'alerte suite à un incident majeur dans la zone industrielle, il est important de se confiner.

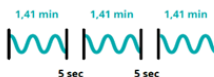
L'alerte

Le Maire informe la population par tous les moyens qu'il juge utile : sirène, véhicule avec haut parleur, panneaux d'affichage, Iliiwap, réseaux sociaux . . .

On peut également rester à l'écoute des consignes diffusées par les autorités sur les médias locaux.



Signal national d'alerte
(Son modulé)



Signal national de fin d'alerte
(Son continu)



QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Consignes générales à respecter



Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur



Respecter les consignes



S'informer de l'évolution de la situation



Ne pas récupérer vos enfants à l'école



Ne pas saturer les lignes téléphoniques



Ne pas fumer, éviter de faire des flammes ou étincelles